



Départ en retraite suite à solde de réforme

Par **Patrice82**, le 11/03/2015 à 17:30

Bonjour ,

Suite à mon précédent message concernant la reconnaissance des trimestres d'armée travaillés avant l'âge de 20 ans et la non prise en compte de ces derniers par la Carsat car né en 1958 = départ en retraite à l'âge de 62 anscomment faire reconnaître ces trimestres en tant que trimestres d'assuré et non trimestres cotisés . Maître CARETTO Laurent

Le 15/10/2013 à 18:24

Bonjour,

Effectivement, les trimestres concernés ne peuvent être pris en compte comme des trimestres cotisés.

En revanche, ils doivent être pris en compte comme des trimestres d'assurance.

Il convient donc de vous rapprocher de votre caisse de retraite pour faire mentionner qu'il ne s'agit pas de trimestres cotisés mais de trimestres assurés.

Il s'en suit une minoration de la pension mais cela est comptabilisé pour la date à laquelle vous pouvez prendre votre retraite.

J'ai présenté la réponse de Maitre Carreto aux services de la Carsat , leur réponse a été : vous êtes né en 1958 , votre départ en retraite est à 62 ans . Comment faire ?

Merci pour votre réponse

Sincères salutations

Par **moisse**, le 12/03/2015 à 10:07

Bonjour,

Ici pour la réponse.

Il s'agit bien de trimestres cotisés au minimum 167 tous régimes confondus, dont 4 au titre de

la défense et 4 ou 5 selon votre date exacte de naissance avant l'anniversaire des 20 ans.
[citation]<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F13845.xhtml>[/citation]

Si vous êtes dans ce cas, vous présentez rapidement une demande auprès de la CRA de la CARSAT, le délai de contestation étant de 2 mois après la notification de la CARSAT.

Par **Patrice82**, le **14/03/2015** à **11:52**

Bonjour Moisse ,

Merci pour votre réponse , j'ai bien compris qu'il me faut obligatoirement 167 trimestres cotisés ou peut - être moins si les trimestres militaires sont pris en compte comme des trimestres d'assuré auquel cas le calcul du montant de cette retraite sera diminué . De ce fait , né en octobre 1958 , il me faudrait continuer jusqu'en octobre 2020 afin de profiter d'un calcul optimisé . Merci pour votre réponse , sincères salutations .